

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

201340

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 16 décembre 2013 à 18 heures 30

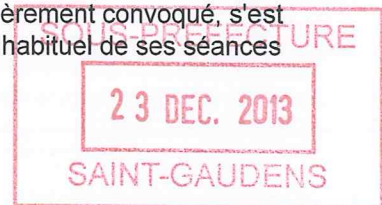
Date de convocation :

12 décembre 2013

Date d'affichage :**Objet**FORET DE
CASSAGNAOU, VENTE
DE BOIS.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GALY Henri

**Étaient présents :**

Mesdames NOE Liliane, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
Messieurs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel,
BRUNA Roger, SIBRA Gérard.
Absente : Madame LOMBARD Françoise.

Secrétaire de séance :

Mme STRADERE Michèle

Le Maire expose que environ 20 hectares de bois appartenant à la Commune de Barbazan peuvent être exploitées (forêt de Cassagnaou hors zone soumis à l'ONF).

Un particulier, Monsieur CLAROS dans le bois de chauffage propose un contrat de 4 ans et 4 mois. Lecture est faite du type de contrat proposé.

Le bois sera dans un premier stocké au pré de Gès et pesé chez l'entreprise Giuliani en présence d'un responsable de la commune de Barbazan.

Le prix à la tonne sera de 12 Euros (douze Euros). Le paiement sera effectué a chaque enlèvement par camion du 23/12/2013 à 2018.

Le chemin de Gès ne sera pas modifié. Le contrat permettra de faire le point entre acheteur et vendeur. (clause mutuelle de respect).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Ainsi fat et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

201340

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture Saint-Gaudens
le 23 décembre 2013.
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 23 décembre 2013

